



## PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Édition 2011

### Demande de remboursement

Le *Programme de récupération d'eau de pluie* prévoit le remboursement de 50 \$ de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie sous remise d'une preuve d'achat originale. Ce programme est valide pour l'année 2011 et s'adresse à tous les citoyens de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Propriétaire (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

Adresse à Saint-Faustin-Lac-Carré : \_\_\_\_\_

Adresse postale si différente : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Reçu par

\_\_\_\_\_  
Date

---

### Section réservée au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE)

- Le requérant est un citoyen de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
- Le requérant n'a jamais participé au *Programme d'économie d'eau potable* et respecte l'ensemble des critères de participation énoncés au point 6 de la description du programme
- Le requérant a joint une preuve originale de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à cette demande de remboursement ainsi qu'une photographie représentant l'installation adéquate du récupérateur d'eau.

Suite à la présente, j'autorise le remboursement de 50 \$ du coût d'un récupérateur d'eau de pluie :	
Approuvé par :	Date :
Poste budgétaire : 02.47000.971	Montant : 50 \$

p. j. Copie de la facture originale